



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2012

SEANCE ORDINAIRE – PROCES-VERBAL N°222

Présidence:	M.	Cyril	Baudin
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M.	Gérald	Bersier
	M.	Nicolas	Binet
	M.	Daniel	Fuchs
	M.	Sylvain	Fuser
	Mme	Verena	Jendoubi
	Mme	Annick	Maison
	M.	Olivier	Matthey-Jonais
	M.	Patrick	Mayer
	Mme	Zita	Minasso-Rota
	Mme	Suzanne	Schedler
	M.	André	Walder
Maire:	M.	René	Riem
Adjoints:	Mme	Maria	Scheibler
	M.	Claude	Bieri
Excusés :	Mme	Magali	Besse Giorgi
	M.	Samuel	Halff
Absent :	M.	Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme	Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 221 de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2012
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Exercice du droit de veto du Conseil municipal sur la décision de l'AG de l'ACG du 28 mars 2012 relative à l'octroi d'un montant de Frs. 706'000.- pour le financement intercommunal des centres de maintien à domicile et des foyers de jour
4. Communications du Maire et des Adjoints
5. Rapport de commission
 - Affaires sociales du 21 mai 2012
 - Bâtiments et travaux du 4 juin 2012
6. Projets de délibérations
7. Propositions du Maire et des Adjoints
8. Propositions individuelles, motions, résolutions
9. Questions
10. Divers

Questions du public

* * *

Le Président, Cyril Baudin, ouvre la séance à 19h30. Il excuse les absences annoncées de Mme Magali Besse Giorgi et de M. Samuel Halff et salue la présence de M. Christophe Cosandey, nouveau technicien communal.

M. Riem annonce devoir, tout comme ses deux adjoints, se rendre à une séance FASE à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2012 / N°221

➤ **Le procès-verbal de la séance du 10 mai 2012 / N°221 est adopté, sans remarque ni modification, à l'unanimité des 11 conseillères et conseillers municipaux présents.**

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Aucune communication n'est annoncée.

3. Exercice du droit de veto du Conseil municipal sur la décision de l'AG de l'ACG du 28 mars 2012 relative à l'octroi d'un montant de Frs. 706'000.- pour le financement inter-communal des centres de maintien à domicile et des foyers de jour

Le Président indique que les membres du Conseil ont reçu un courrier de la présidence de l'ACG relatif au droit de veto des Conseils municipaux sur la décision précisée dans le libellé du point 3.

➤ **A l'unanimité de ses 11 membres présents, le Conseil municipal décide de ne pas faire usage de ce droit de veto.**

4. Communications du Maire et des Adjoints

• Communications du Maire

- **M. Riem** présente aux membres du Conseil M. Christophe Cosandey, nouveau technicien communal, qui apportera son aide pour les dossiers importants à venir.
- Plan directeur cantonal 2030 : ce plan avait pour mémoire été adopté par 5 des 45 communes. Dix communes, parmi lesquelles Avully, avaient formulé un « oui mais » et les autres l'avaient purement et simplement refusé. M. Longchamp, conseiller d'Etat en charge, ad intérim, du DCTI, a invité lors d'une dernière séance de l'ACG, les communes qui le souhaiteraient à rediscuter avec ses services pour trouver une solution à certaines des oppositions émises. Ce Conseil municipal avait, par le biais d'une résolution du 10 novembre 2011, formulé un certain nombre de remarques qui ont été entérinées. Tout est donc clair.
- A compter du 15 juin, la commune est locataire de la salle St-Jean sise au 33 route d'Epeisses, soit la désormais ex-salle de paroisse de la paroisse catholique de la Champagne. La commune, qui doit faire face à une demande croissante de demandes d'occupation de salles, a saisi cette opportunité; cette salle sera donc louée sous certaines réserves.

• Communication de Mme Scheibler

- Conformément à la demande, à l'unanimité de la commission des affaires sociales, la commune d'Avully a réservé dès septembre 2012 deux places à la crèche de Confignon. Il en coûtera 5'000 francs par mois à la Commune, soit un dépassement de crédit sur 2012 de 20'000 francs. Les demandes seront adressées directement à la crèche, et traitées par elle, par ordre d'arrivée. L'administration communale vérifiera pour sa part que les inscrits résident bien sur Avully. L'information est publique dès ce soir et elle figurera dès demain sur le site Internet ainsi que dans l'Echo d'Avully, qui devrait être livré entre le 15 et le 16 juin.

• Communication de M. Bieri

- Une information relative à l'évacuation des déchets de jardin a été envoyée aux communiens, une certaine incompréhension semblant régner par rapport à cette question. Pour rappel, une benne a été mise à disposition des habitants dans le parking, uniquement pour ce type de déchets, dans le but de leur faciliter la vie, l'alternative étant de se rendre à Châtillon. Une certaine grogne semble avoir été perçue par rapport à cette information mais **M. Bieri** tient à rappeler que le concept, et par conséquent les prescriptions, émanent de l'Etat. La commune essaie encore et toujours d'inciter la population à jouer le jeu en mettant des infrastructures à disposition mais il est évident que des changements d'habitudes sont nécessaires et qu'elles vont prendre un certain temps. **M. Bieri** réclame un peu d'indulgence. Il ne cesse de répéter que des adaptations auront lieu mais demande également que chacun prenne conscience des efforts à accom-

plir afin que ces lourds investissements consentis par le conseil municipal se ressentent positivement à réception des statistiques annuelles. Tout le reste a l'air de bien fonctionner au niveau des déchetteries, si ce n'est que certains points restent à régler.

5. Rapports de commissions

Affaires sociales du 21 mai 2012

Mme Jendoubi précise que la question traitée lors de cette dernière séance de la commission concernait les places de crèche à Confignon. Suite à la décision, prise à l'unanimité de la commission, de prendre ces places, ces deux places ont déjà été réservées, comme l'a annoncé Mme Scheibler en amont de la séance. **M. Mayer** dénonce un vice de forme dans cette affaire. Sur la base d'une proposition de la commission des affaires sociales, la Mairie, certes tenue par un délai, a décidé de procéder à la réservation de ces places. Les commissions sont habilitées à formuler des recommandations que l'ensemble du CM doit discuter, accepter ou refuser, et l'exécutif prend alors, sur cette base, une décision. Il peut y avoir des délais impératifs ; le rythme des commissions doit toutefois être organisé de manière ordinaire, pour que les procédures puissent se dérouler comme elles sont réglementairement prévues. **M. Fuchs** rappelle qu'il est possible de convoquer des séances extraordinaires du Conseil municipal lorsque des urgences le nécessitent. Il est insupportable d'être ainsi placé devant le fait accompli. La commission aurait pu se réunir avant le dernier Conseil municipal, de manière à pouvoir délibérer. A noter qu'aucun délai de convocation ne court pour des séances extraordinaires. **Mme Jendoubi** souligne que la commission a été invitée à se pencher sur cette question lors du dernier CM. **M. Riem** ajoute que ces places de crèche correspondaient à un réel besoin pour la Commune d'Avully, qui n'a pas de crèche à ce jour. La velléité de développer une crèche avec les communes voisines prendra du temps pour se concrétiser. Il y avait un impératif au 31 mai pour bénéficier de ces places. **M. Matthey-Jonais** indique ne pas s'être rendu compte de cet impératif procédural. Il est très désagréable pour la commission de se voir ainsi remise à l'ordre, mais c'est utile d'en tirer les enseignements. **Le Président** reconnaît que le sujet n'a pas été traité selon les normes habituelles. Il propose néanmoins de passer au vote quant au financement, les critères d'attribution étant pour leur part gérés directement par la crèche de Confignon.

➤ **Les membres du Conseil acceptent par 10 oui, 1 refus et 0 abstention de louer ces deux places à la crèche de Confignon.**

Bâtiments et travaux du 4 juin 2012

M. Fuchs précise que la commission Bâtiments et travaux s'est réunie le 4 juin dernier autour du projet de centrale solaire thermique et photovoltaïque. Il est aujourd'hui nécessaire que le travail reprenne dans le bon ordre, en commençant par choisir un mandataire pour la partie « photovoltaïque », M. M. n'étant pas compétent. Selon la procédure type, le mandataire désigné devra produire un projet technique, circonstancié et chiffré, à l'instar de ce qui a été fait pour la partie thermique, de manière à ce qu'un crédit puisse sur cette base être proposé au Conseil municipal. La partie « thermique » sera quant à elle placée sous la responsabilité de M. Gasser (Enercore), qui a fourni un rapport détaillé et chiffré qui permet d'aller de l'avant. Il s'avère toutefois que l'installation filtration de la piscine pourrait devoir être remplacée, or il existe un lien évident entre cette installation de filtration et le système de chauffage de l'eau de la piscine, à savoir l'installation solaire thermique. La Mairie doit par conséquent faire établir un rapport technique neutre sur l'état de cette installation de filtration et le degré d'urgence des travaux qu'elle nécessite. **Mme Minasso-Rota** souligne que le groupe Avully Pour Tous aurait souhaité poursuivre avec M. M., au vu des travaux que ce Monsieur a déjà effectué sur la commune. **M. Fuchs** répète que cette personne ne possède pas les compétences nécessaires. L'étude qu'il a produite émanait d'une entreprise connue de la place. Cette manière de procéder est totalement illégale. **M. Mayer** ajoute que M. Mayerat n'est pas un mandataire professionnellement qualifié. Il ne peut pas légalement assumer les dires qu'il écrit. A l'Etat de Genève, seuls les MPQ sont habilités à déposer des demandes d'autorisation de construire. Le Groupe Avully demain soutient en ce sens la proposition de la Commission et de son Président. L'affaire de M. Mayerat a étonné au-delà d'Avully, jusqu'à la Ville de Genève qui a été prise au même jeu et s'est sentie extrêmement bernée dans cette opération. Dans cet environnement photovoltaïque, les coûts liés sont considérables et mal maîtrisés, d'où l'importance d'être rassuré, par un mandataire vraiment professionnellement qualifié. **M. Mayer** s'en tient donc à son vote en commission, qui demeure la proposition de ladite commission. Aura le job celui qui doit l'avoir, mais surtout sans a priori. **M. Bieri** indique que Solstis est une entreprise professionnelle dans ce domaine. Elle a déjà fait du bon travail, et produit des installations qui fonctionnent bien. Sachant que 10'000 francs d'honoraires ont déjà été dépensés dans cette affaire, est-il vraiment opportun de tout remettre en question aujourd'hui ?

M. Fuchs souligne que Soltis est une entreprise à laquelle il ne peut être question de donner les 300'000 francs de travaux sans concurrence.

La commission a aussi parlé du Presbytère, en proposant à l'unanimité que soit organisé un concours d'architecture pour choisir le mandataire architecte. **M. Bersier** demande si ce dossier ne pourrait pas être transmis à M. Cosandey. **M. Binet** rappelle que M. Cosandey est technicien communal, pas architecte. **M. Mayer** indique que la réaffectation de cet immeuble sera délicate, le Presbytère étant à l'inventaire (mais pas classé). La commission des monuments, de la nature et des sites exercera du Canton de Genève exprimera sans doute un vrai esprit critique sur le projet qui lui sera soumis. Si la commune ne veut pas perdre de longues années en procédure, un dossier solide doit impérativement être préparé, par un architecte habitué à traiter avec ladite commission. L'apport de M. Cosandey en tant que futur connaisseur du territoire avullyote sera essentiel. **Mme Scheibler** suggère de transmettre le dossier à M. Cosandey pour qu'il précise comment le concours se passera, et quels seront les coûts induits. Il pourrait émettre une proposition à soumettre à la commission de septembre, puis au CM. **M. Mayer** relève que M. Cosandey est là pour conseiller l'Exécutif, qui doit ensuite proposer à la commission, puis au Conseil municipal, les différentes méthodes permettant, selon lui, d'atteindre au mieux l'objectif fixé. **M. Riem** précise que M. Cosandey travaillera durant l'été sur les types de procédures AIMP à présenter, dans le souci d'éviter tout problème de procédure. **M. Mayer** suggère, au nom du Groupe Avully Demain, de ne pas voter ce soir sur la recommandation de la commission que soit organisé un concours d'architecture relatif au Presbytère, dans l'attente de l'inventaire dressé par la Mairie des différentes options, méthodes et autres procédures, parmi lesquelles le concours d'architecture.

M. Mayer revient sur un point non oralement traité mais qui figure dans le rapport et porte sur le désir explicite de la commission de se voir remettre rapidement une liste aussi exhaustive que possible des travaux futurs d'investissement qui seront à réaliser, pour en mesurer les coûts, le degré d'urgence ainsi que l'importance au sens de l'utilité, et disposer ainsi d'une meilleure vision d'anticipation de l'ensemble de ces travaux à réaliser et définir sur cette base des priorités. **Mme Scheibler** relève que MM. Gandolfo et Cosandey vont s'atteler à cette tâche durant l'été.

Quant au plan directeur de quartier, il est fait mention que le dossier avance.

➤ **Le renvoi du dossier du Presbytère en Mairie est accepté à l'unanimité des 11 membres présents du Conseil municipal.**

6. Projets de délibération

Aucun

7. Propositions du Maire et des Adjoints

Aucune

8. Propositions individuelles, motions, résolutions

M. Mayer indique s'être enquis, comme promis lors du dernier CM, de la situation des auteurs de troubles et autres délits en matière d'insécurité. Ce sont effectivement des Avullyotes, présents sur cette commune. Si la commune entend traiter avec plus de fermeté chacun de ces actes, certaines interventions particulières mériteraient d'être faites en différentes instances. **M. Mayer** reviendra vers le CM en septembre avec un inventaire de ces interventions possibles. Les beaux jours revenant, une recrudescence de ces actes (vandalisme, trafic et consommation de stupéfiants) est à craindre. Force est de constater que la situation n'est de loin pas stabilisée mais hélas cruellement constante voire même en augmentation. C'est un vrai sujet d'inquiétude pour les communiers. Le débat reprendra donc en septembre, sachant que toute la commune subit, par la faute d'un petit nombre de personnes, un sentiment d'insécurité avec en sus un poids financier à supporter. Ce problème doit impérativement être empoigné. **M. Bieri** précise avoir eu rendez-vous avec le nouveau Chef de Poste de la Police de Lancy-Onex. La police travaille à certains cas d'Avully ; des enquêtes sont en cours. Il n'y a pas de laxisme au niveau de la surveillance mais un certain nombre de démarches doivent en la matière être respectées. **M. Mayer** répète que, plutôt que de privilégier un système d'omerta vis-à-vis de ces délinquants dont chacun connaît parfaitement l'identité, le seul message de fermeté à diffuser depuis ce CM consiste à dire que le trafic doit cesser de tous les produits toxiques et stupéfiants, au profit de l'ensemble de l'enfance, de l'adolescence et des adultes sains de cette commune. **Mme Jendoubi** avoue être totalement naïve, peut-être, mais n'avoir jamais été confrontée à de tels problèmes personnellement. Elle aimerait que le CM soit tenu au courant de faits concrets, plutôt que d'en rester aux rumeurs. Il lui importe de savoir si Avully doit effectivement faire face à une progression de la délinquance, et de

connaître les actions déjà développées concrètement à ce niveau. **Le Président** propose de venir au prochain CM avec un projet plus abouti, et d'attendre cette séance de septembre pour décider d'un éventuel renvoi de cet objet en commission, le cas échéant d'en débattre directement. **M. Fuser** est d'accord de mettre l'accent sur l'attention à porter sur le deal et la production de grosses quantités de l'ordre, sans pour autant que les forces de l'ordre qui interviendront dans le village durant l'été ne stigmatisent les jeunes qui fument des joints le soir dans les garages, et ne sont pas liés aux déprédations pré mentionnées.

9. Questions

M. Matthey-Jonais demande, s'agissant des déchetteries, si les cantonniers ont aujourd'hui plus de travail qu'avec l'ancien système. **M. Bieri** répond qu'un nouveau responsable a été nommé, chargé de débarrasser les objets pour éviter l'effet « boule de neige ». C'est un mandat attribué en plus, en lien avec l'introduction du nouveau système.

10. Divers

- **Mme Maison** annonce l'installation pour cet été d'un terrain de volley-ball dans le verger derrière l'école. Le matériel est prêté par le Volley Club d'Avully.
- **Mme Maison** rappelle que les promotions auront lieu le samedi 30 juin. Elle lance un appel aux bénévoles pour mettre les tables sous la tente le vendredi soir. **Mme Scheibler** précise que des employés s'en chargent. **Mme Maison** ajoute qu'une aide serait également bienvenue pour gonfler les ballons le samedi et les distribuer.
- **M. Matthey-Jonais** indique que durant les promotions, un groupe de motards va venir sur la commune au profit de l'œuvre caritative Flavie. Leur passage risque d'induire certaines nuisances sonores. Ils resteront au maximum deux heures sur la commune.

La séance est officiellement close à 20h10.